Chez les Cheminots

La réorganisation des chemins de fer

Paris, 21 janvier. — La séance de clôture du Congrès de la Fédération des Travailleurs des Chemins de fer a eu lieu.

Au début de la séance, une longue discussion s'est engagée sur la loi réorganisant le régime des chemins de fer.

Après avoir entendu de nombreux délégués, l'ordre du jour suivant est soumis à l'assemblée :

« Le Congrès des Cheminots, après avoir discuté de la loi réorganisant le régime des chemins de fer et créant un conseil supérieur des chemins de fer, dans lequel douze représentants du personnel sont appelés à siéger, déclare, conformément à l'attitude prise précédemment par la Fédération, que le nouveau régime institué ne saurait résoudre la crise ferroviaire actuelle et que seule la nationalisation industrialisée, telle qu'elle a été définie dans le projet établi par le Conseil économique du Travail de la C.G.T., peut apporter une solution qui sauvegarde les intérêts de la nation, des usagers des chemins de fer et du personnel.

« Mais, entendant ne déserter la lutte sur aucun terrain, ayant conscience que l'intérêt général et les intérêts des cheminots doivent être défendus partout où cela est possible et même dans les organisations où les travailleurs ne peuvent, pour le moment, obtenir la majorité, le Congrès décide que la Fédération des Cheminots participera aux élections des douze représentants du personnel ».

Cet ordre du jour, mis aux voix, est adopté par 216 voix contre 30. Il y a 13 abstentions et 23 absents.

Le Nord s'est rallié à la décision du Congrès

Un délégué du Nord, Platel, à la suite de l'adoption de cet ordre du jour, déclare que le réseau Nord s'est abstenu, mais il s'incline devant le vote du Congrès et il ne fera aucune obstruction à l'exercice des mandats des délégués au Conseil supérieur.

La reconstitution de la Fédération

Avant de se séparer, les délégués adoptent une motion dans laquelle ils enregistrent avec joie que la Fédération des Cheminots, malgré le départ des noyauteurs (Comités syndicalistes révolutionnaires), reconstitue rapidement ses organisations et que bientôt elle pourra reprendre dans la Confédération Générale du Travail la place qui la mettait, en 1920, à l'avant-garde du prolétariat.

La composition du Conseil fédéral

Paris, 21 janvier. — Le Conseil fédéral issu du Congrès national de la Fédération des cheminots se trouve composé de la façon suivante :

Pour le Nord : Thierry, Dondet, Durange, Platel, Carpentier, Hellommes, Carpentier (Boulogne), Guillez.

Pour les compagnies secondaires : Bidegarray, Rapet, Rondot, Blanc, Nanot, Gouon Demay.

Navez, secrétaire du Nord Belge, fait partie du Conseil à titre consultatif.

Après la désignation de la Commission exécutive et après une amicale discussion le Conseil fédéral constituait ainsi son bureau :

Secrétaire général, Montagne ; secrétaires adjoints, Bidegarray, Rousseau (Etat) ; Toulouse (Midi) ; trésorier général, Guillet (Nord) ; trésorier adjoint, Sauvé (P.-O.) ; archiviste, Guillery ; gérant de la tribune, Peyral.

Les secrétaires adjoints ont chacun une attribution particulière. Bidegarray est chargé spécialement de la propagande générale.

Pour la réalisation des revendications

Après discussion sur les modalités à employer pour la réalisation des revendications établies par le Congrès il est décidé que la Commission exécutive les établira.

La propagande envisagée portera sur les points suivants : défense des 720 fr. de l'échelle des traitements, de la journée de 8 h., modification des barèmes concernant l'impôt sur les salaires, maintien de l'exploitation par l'Etat du réseau d'Alsace-Lorraine et du réseau de l'Etat ; application de l'attelage automatique Boirault et de la répétition uniforme des signaux.

Pour la réintégration des révoqués

Paris, 21 janvier. — Une délégation de la Fédération nationale des chemins de fer conduite par son secrétaire Montagne s'est rendue auprès de M. Poincaré pour lui demander la réintégration des cheminots révoqués à la suite de la grève de mai 1920.

L'entrevue qui a été très cordiale a duré de 5 h. 30 à 6 h.

M. Poincaré a promis de soumettre le desiderata de la délégation au prochain Conseil des ministres qui se réunira mardi.

Les derniers moments du pape Benoit XV

LE MALADE EST ENTRÉ DANS LE COMA

Rome 21 janvier. — Ce matin, à 6 h. 15, le Pape eut une nouvelle crise. On envoya immédiatement chercher en automobile le marquis Joseph della Chiesa, qui entra dans la chambre du Pape, à 6 h. 50. Le cardinal Gasparri fut aussi immédiatement appelé dans la chambre du Pape.

Le Pape paraissait beaucoup souffrir à cause des difficultés qu'il éprouve à respirer.

A 7 h. 30, les professeurs Marchiafava et Bignami entrèrent au Vatican, tandis que les docteurs Batistini et Chérubini se trouvaient déjà au chevet du Pape.

Pendant la visite des médecins, alors que tout paraissait perdu, le Pape eut un léger soulagement et, selon son habitude, il commença à poser des questions aux personnes présentes.

L'ISSUE FATALE

Une nouvelle consultation devait avoir lieu à midi, mais après avoir visité le malade, le professeur Marchiafava a déclaré que les consultations étaient désormais inutiles, le Pape étant déjà dans le coma.

Le professeur Marchiafava a ajouté qu'il ne retournerait plus au chevet du Pape.

A 13 heures, le docteur Batistini s'est rendu au chevet du malade. Il a déclaré que la fin approchait et que ce n'était plus qu'une question d'heures.

A 15 heures, le Pape a demandé à prendre quelque nourriture et il a absorbé un potage au tapioca et un peu de vin. Le repos qu'il a pris semble l'avoir beaucoup calmé. Néanmoins, tout espoir est désormais considéré comme vain.

« LE PAPE A VIRTUELLEMENT CESSÉ D'EXISTER »

Rome, 21 janvier. — A 17 heures 15, le cardinal Gasparri est apparu soudainement dans l'antichambre. Toutes les personnes présentes l'ont entouré avec empressement.

« Je suis sorti, a dit le cardinal, pour communiquer au corps diplomatique qu'il n'y a plus aucun espoir. On peut considérer le pape comme ayant virtuellement cessé d'exister ».

Le cardinal, abordé par plusieurs diplomates, a confirmé à maintes reprises la douloureuse nouvelle et quelques minutes après, Mgr Respighi a communiqué le bulletin de santé.

LE DERNIER BULLETIN

Rome, 21 janvier, à 17 h. 30 (heure italienne). — Les médecins du Pape ont publié le bulletin suivant :

« L'état du Saint-Père s'est encore aggravé dans la journée. La respiration est de plus en plus pénible et difficile. Le cœur va toujours s'affaiblissant.

« Signé : MARCHIAFAVA, BATISTINI et BIGNAMINI ».

LES DERNIERES PAROLES

Rome, 21 janvier, 20 heures. — Après la publication du dernier bulletin, le grand pénitencier le cardinal Giorgi, le vice-doyen Mgr Migone, le confesseur le père Basile, et le docteur Battistini sont restés auprès du pape.

Pendant que les assistants priaient, le docteur Battistini a dit au pontife qu'ils priaient pour la paix du monde.

Le pontife s'est écrié : « Nous offrons volontiers notre vie pour la paix du monde ».

Ensuite, il s'est retourné sur le côté, regardant ceux qui priaient autour de lui.

Le pape souffre actuellement beaucoup.

PLUS D'ESPOIR

Rome, 21 janvier, 19 h. 10. — La publication du bulletin de 17 h. 30 qui ne laisse désormais aucun espoir sur la vie du pape, a produit une consternation générale dans les antichambres pontificales qui sont remplies de monde.

On voit le cardinal Gasparri fondant en larmes sortir de la chambre du mourant.

Une grande foule se masse place Saint-Pierre spécialement devant la porte de bronze où on a disposé un service d'ordre de gardes royaux qui ont tendu un double cordon pour faire un passage aux personnages qui se rendent au Vatican. Des automobiles et des voitures portant les dignitaires ecclésiastiques et des personnalités catholiques, arrivent continuellement.

Le secrétaire d'Etat a reçu des dépêches innombrables du monde entier, dont les souverains de Grande-Bretagne, de Belgique, d'Espagne et le président de la République du Brésil.

A 11 HEURES DU SOIR LE MALADE S'AFFAIBLISSAIT

Rome, 21 janvier, 23 heures. — On annonce qu'il n'y a aucun changement important dans l'état de santé du pape. Le malade s'affaiblit de plus en plus.

A 1 HEURE DU MATIN LEGERE AMELIORATION

Rome, 22 janvier, 1 heure matin. — Dans l'entourage du pape, on déclare qu'il s'est produit une légère amélioration dans l'état du malade.

BERLIN LANÇA LA FAUSSE NOUVELLE DE LA MORT

Londres, 21 janvier. — La nouvelle de la mort du pape provenant de Berlin s'étant répandue à Londres, les cloches ont sonné le glas dans les églises catholiques.

Un million de pièces d'or ont été fondues en lingots

LES INCULPES SONT DEUX BIJOUTIERS PARISIENS

Paris, 21 janvier. — Une belle affaire de trafic d'or est, en ce moment, instruite par M. Cluzel, juge d'instruction.

Il s'agit de plus d'un million de pièces d'or. Les inculpés sont deux bijoutiers parisiens, M. Jean Loiseau, établi, 32, rue Rodier, qui aurait de septembre à décembre dernier, vendu une vingtaine de lingots de pièce fondues, du poids de 130 kilos. L'accusé a déclaré, pour sa décharge, qu'il n'avait été que l'intermédiaire d'un autre bijoutier, M. Rouezau, 10, rue Saint-Séverin. Ce dernier, ainsi mis en cause, proteste contre les affirmations de son dénonciateur. Il n'en a pas moins été inculpé de complicité et prié de se tenir à la disposition de la justice.

LE FEU DESTRUCTEUR

L'incendie d'une gare a causé 5 morts et 52 millions de dégâts

Glasgow, 21 janvier. — Un incendie s'est déclaré hier dans la gare des marchandises du North British Railway, à Glasgow. Un bâtiment qui couvrait une superficie de 40 ares environ, a été détruit; il était rempli de marchandises, dont la plupart très inflammables. Il y a cinq morts.

Les pertes sont évaluées à plus d'un demi-million de livres sterling.

L'incendie d'une fabrique a asphyxié 1.000 personnes

Berlin, 21 janvier. — Un incendie s'est déclaré hier dans les énormes édifices occupés par la fabrique de chocolat Saretti, de Berlin.

Les flammes se sont propagées rapidement, les pompiers n'ayant été prévenus qu'une heure après le début du sinistre.

Le feu s'étant déclaré à l'heure où tous les ouvriers se trouvaient à leur poste, une panique s'est produite, aggravée encore par l'explosion de grandes réserves d'alcool emmagasinées dans les sous-sols.

Plus de 1.000 personnes ont subi un commencement d'asphyxie. On ignore encore s'il y a des morts; mais d'ores et déjà les dégâts matériels peuvent être évalués à 40 millions de marks.

Périlleux sauvetage de femmes, rue de Chabanais à Paris

Paris, 21 janvier. — Un incendie d'une extrême violence s'est déclaré ce matin, vers 10 heures, dans un atelier de fleurs et de plumes, rue de Chabannais. Devant l'importance que prenait le sinistre, la police a fait évacuer aussitôt l'immeuble et a établi un service d'ordre sévère. Au milieu de multiples difficultés, les locataires de la maison en feu ont été descendus de leurs appartements. Des gardiens de la paix et des inspecteurs ont procédé au périlleux sauvetage d'une femme de 68 ans, Mme Bedel, et d'une jeune fille de 17 ans, Mlle Algone, qu'ils ont trouvées dans leurs logements envahis par la fumée. Après une heure d'efforts, les pompiers étaient maîtres du sinistre. On ne signale aucun accident de personnes, mais les dégâts matériels sont importants.

LES REMPLAÇANTS

ILS S'ETAIENT SUBSTITUES A UN CONSCRIT ANTICASERNISTE

N'ayant aucun goût pour le métier militaire, Jean Rostagnal, jeune conscrit de la classe 1919, avait été cependant convoqué au conseil de revision. Il trouva beaucoup plus simple d'y envoyer à sa place son camarade André Roger, de constitution débile. Celui-ci, en effet, fut ajourné deux fois sous le nom de Rostagnal. Mais il refusa de se prêter à ce jeu une troisième fois. Alors, à prix d'argent, le conscrit récalcitrant soudoya un autre ami, Henri Vanherrental, qui mieux bâti que le précédent, fut incorporé au 67e d'infanterie, à Strasbourg, où il accomplit d'ailleurs son devoir à la satisfaction générale.

Mais l'administration militaire sut bientôt constater qu'elle n'y trouvait pas son compte. Et, d'enquête en enquête, on finit par renvoyer les deux loustics en cour d'assises pour faux en écritures publiques. En attendant que le Conseil de guerre soit appelé à statuer au point de vue militaire, la cour, acquittant Vanherrental, a condamné Rostangal a 5 ans de prison avec sursis.

Le navire vagabond

LES QUATRE HOMMES QUI LE MONTAIENT ONT ETE SAUVES

Toulon, 21 janvier. — La Préfecture Maritime a été avisée que le vieux cuirassé « Marceau », en dérive par suite de la rupture de la remorque le reliant à un remorqueur et jeté à la côte au cours de la tempête, s'est échoué sous les roches du Cap Zebib, près de Bizerte.

Quatre hommes qui se trouvent à bord étaient dans une situation périlleuse, car la coque est en partie submergée et la mer est très mauvaise.

Néanmoins, un sans fil parvenu à la préfecture maritime fait connaître que les quatre hommes ont été recueillis par le remorqueur envoyé par le port de Bizerte.

Le « Marceau » donne fortement de la bande sur tribord et on croit que son renflouement sera impossible.

La France et l'Angleterre vont causer diplomatiquement

LES CONVERSATIONS COMMENCERONT AU DEBUT DE LA SEMAINE PROCHAINE

Paris, 21 janvier. — C'est dans deux ou trois jours, c'est-à-dire au début de la semaine prochaine, que s'engagera, à Londres, la conversation décisive entre la France, représentée en l'occurence par son ambassadeur, M. de Saint-Aulaire, et l'Angleterre, représentée par lord Curzon, secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères.

On sait, en effet, que M. Poincaré a décidé de poursuivre par la voie diplomatique ordinaire, les conversations commencées à Cannes. M. Lloyd George y a consenti, et il a également approuvé la procédure qui consiste à ne signer le traité de garantie qu'après avoir réglé les plus importants des problèmes pendants entre les deux pays.

En conséquence, le ministre français des Affaires étrangères a travaillé pendant toute la journée d'hier à préparer les instructions qui seront envoyées à M. de Saint-Aulaire. Ce travail était, hier soir, très avancé. Les instructions relatives aux amendements à proposer au projet de traité de garantie étaient terminées et seront probablement soumises ce matin même à l'examen de M. Poincaré.

Les deux autres questions essentielles qui ont été soulevées par le gouvernement britannique lui-même sont celle de l'Asie Mineure et celle de Tanger. Les vues britanniques ont déjà, sur ces deux points, été communiquées à la France sous la forme de plusieurs notes. Les instructions qui seront sans doute achevées aujourd'hui auront pour suite, une base précise, ce qui permettra à la conversation d'être plus rapide.

UN DISCOURS DE M. LLOYD GEORGE

Londres, 21 janvier. — M. Lloyd George a prononcé un grand discours au cours duquel il s'est élevé contre les vieilles méthodes diplomatiques. Il a terminé en disant :

« Une conférence doit se tenir à Gênes. A de nombreux égards, ce sera la plus grande conférence internationale qui ait jamais été tenue. Toutes les nations sans distinction ont été invitées à s'y rendre ».

« Si un accord intervient à Gênes, j'ai grande confiance que les nations allègeront elles-mêmes le fardeau de leurs armements ».

Les deux C.G.T.

Une résolution de « l'Unitaire »

Paris, 21 janvier. — La Commission Administrative provisoire de la C. G. T. unitaire, rue Grange-aux-Belles, ayant eu connaissance de la convocation d'un Comité National Confédéral, par le bureau de la rue Lafayette, pour les 13 et 14 février prochains, tenant compte également de la proposition faite par le Conseil National des Mineurs de réunir un Congrès Confédéral extraordinaire comprenant tous les syndicats représentés à Lille en 1921, a adopté une résolution dans laquelle elle décide d'attendre jusqu'au 15 février 1922 pour mettre en application les décisions inscrites dans la résolution du Congrès Unitaire et relatives à la convocation d'un Congrès Confédéral extraordinaire. Cette résolution demande la convocation immédiate de tous les mandataires réguliers au C. C. N. avant la scission. A cette condition, dit-elle, en rappelant que les syndicats révolutionnaires dans un désir de conciliation se sont retirés des C. S. R., la Commission Administrative a déclaré être prête à donner toutes les preuves de son attachement sans réserve à l'unité syndicale. C'est une dernière chance de reconstitution de l'unité syndicale.

L'assassin menteur

Paris, 21 janvier. — Martus Gouraud, qui tua son oncle concierge, avant de l'enfermer dans une malle, paraît être doué du sens de la simulation au suprême degré. Déjà, il avait attribué les responsabilités de son crime à des camarades qui purent heureusement se disculper. Hier, il a reconnu devant M. le juge Bonin, qu'il s'était faussement accusé en déclarant qu'il était l'auteur de l'attentat commis sur la personne de M. Janin, habitant de Louvecienne, tué d'un coup de revolver en chemin de fer.

Le temps d'aujourd'hui

DOUX ET PLUVIEUX

Probabilités pour la journée du 22 janvier

Vents de sud à sud-ouest modérés, doux, nuageux ou couvert, quelques pluies ainsi que dans la moitié ouest. Dégel et brouillards à l'est. Beau au sud.

Lire cette Semaine

LE RÉVEIL ILLUSTRÉ

:: :: A SEIZE PAGES :: ::

Ses contes, ses chroniques, ses grands romans-cinéma :

PARIS - MYSTÉRIEUX

DE SPITZ MULLER

une des révélations cinégraphiques de l'année.

Le fils de Madame Sans-Gêne

grand roman-ciné historique, filmé par Gaumont, d'après le célèbre roman d'Emile Moreau, l'un des films les plus palpitants projeté actuellement sur l'Ecran français.

Le « **REVEIL ILLUSTRÉ** », outre ses contes et romans populaires, offre à ses lecteurs et amis, des dessins émouvants et humoristiques des meilleurs maîtres de la région du Nord.

Les remarquables premières pages du « **REVEIL ILLUSTRÉ** » constituent une collection unique des œuvres des artistes septentrionaux, qui sera recherchée plus tard.

Le « **REVEIL ILLUSTRÉ** », qui se classe maintenant parmi les plus intéressants des plus grands illustrés de province, se développe chaque semaine davantage et reçoit chaque fois de nouvelles marques de sympathie qui viennent l'encourager.

Le « **REVEIL ILLUSTRÉ** » **A 16 PAGES** n'est qu'une étape dans la voie du mieux qu'il s'est tracée. Il aura bientôt l'occasion de publier un roman nouveau, qui sera à la fois une histoire vécue et une **SURPRISE SENSATIONNELLE.**

Lisez et faites lire, chaque semaine, le « **REVEIL ILLUSTRÉ** ». En vente partout : **0 fr. 20 centimes.**

Un Fregoli de l'escroquerie

Recherché par le parquet de Dunkerque, il a été arrêté à Paris

Paris, 21 janvier. — Un nommé Jean-François Moynier, né en 1896, à Banon (Basses-Alpes), a été arrêté hier après-midi par les inspecteurs Hotier et Coste, dans une brasserie du Faubourg Montmartre, où il se faisait adresser sa correspondance. Cet individu était l'objet d'une plainte émanant de la grande chancellerie de la Légion d'honneur.

Jean-François Moynier, qui habitait 9, rue Joubert, et prenait pour opérer le faux nom de Robert Laborie, se présentait chez les riches particuliers comme le président de l'Œuvre des mutilés aveugles de la grande guerre. A ce titre, il se faisait remettre d'importants secours.

En outre, il profitait de ses démarches pour promettre la Légion d'honneur à ceux qui avaient servi comme soldats ou qui avaient pu rendre des services comme industriels. A cet effet, il leur remettait un questionnaire portant les cachets de la grande chancellerie, qu'il avait fabriqués lui-même, ainsi que des en-têtes sortant de chez un imprimeur. Ce questionnaire demandait de fournir l'acte de naissance, les nom et prénoms, ainsi que les services rendus pendant la guerre.

Moynier, qui portait fréquemment le costume de lieutenant de vaisseau, avec la rosette de la Légion d'honeur à la boutonnière, est déjà titulaire de cinq condamnations. Il est recherché pour faux, usage de faux, escroqueries et vols par les parquets de Marseille, DUNKERQUE, Brest et Lorient. Il avait commis en outre un certain nombre d'escroqueries à Grenoble et à Dijon. Il y a quelque temps, il était parvenu à s'évader de la prison civile de Marseille, où il était interné.

On a trouvé sur lui un diplôme qu'il avait fabriqué de toutes pièces avec tous les cachets voulus, et où il se décernait les plus beaux titres lui ayant valu sa nomination d'officier de la Légion d'honneur.

La perquisition opérée dans la chambre que Moynier occupait dans l'hôtel de la rue Joubert, par les soins de M. Guillaume, commissaire à la direction de la police judiciaire, a été fructueuse.

Entre autres objets hétéroclites, on a saisi toute une collection de faux cachets de la grande chancellerie, des vêtements d'officier mécanicien de la marine, portant tous la rosette, un appareil complet de télégraphie sans fil que l'escroc paya 1.150 francs, etc...

On retrouva également divers objets qui avaient été volés dans un grand magasin Ce qui prouve que Moynier avait plus d'une corde à son arc.

Ceux qui ne marchent pas le dimanche

LES FACTEURS DE ROUBAIX-TOURCOING

On nous communique l'ordre du jour suivant, adopté à l'assemblée générale du Syndicat des Facteurs de RoubaixTourcoing et environs :

« Considérant que le rétablissement du service postal du dimanche est contraire aux idées du public en entier, le Syndicat déclare lui donner satisfaction en maintenant la suppression du service postal du dimanche ».

Un propriétaire incendiaire

IL A ETE ARRETE

Tulle, 21 janvier. — Un propriétaire de Seillac, M. Ceaux, vient d'être mis en état d'arrestation pour avoir volontairement incendié une grange lui appartenant et avoir provoqué l'incendie de la maison de son voisin.

Pour venger l'honneur de la famille

UN JEUNE HOMME A POIGNARDÉ L'AMANT DE SA SŒUR

Une petite gare voisine de Tunis vient d'être le théâtre d'un de ces drames sanglants, dont l'orgueil familial, très développé chez les populations siciliennes, est souvent la cause en déterminant de farouches vengeances.

Un jeune Italien, pour venger l'honneur de sa famille a poignardé l'amant de sa sœur. Ce dernier, se rendant à Tunis, était descendu à l'embranchement de Depienne, où il devait rejoindre un convoi venant d'une autre direction, et dans lequel se trouvait son amie qui devait l'accompagner à Tunis, à l'insu du frère Migneco Ottavio.

Mais Migneco se trouvait à Depienne dans l'après-midi, et, vers 18 heures, apercevant Nino Valente installé dans un compartiment de la voiture directe pour Tunis, il monta dans le wagon et porta un coup de poignard à l'ami de sa sœur.

Nino Valente, atteint dans la région du cœur expira une demi-heure après.

Pour les Sinistrés

L'ACTION DE LA COMMISSION SENATORIALE DES REGIONS LIBEREES

Paris, 21 janvier. — La Commission Sénatoriale des régions libérées a approuvé le rapport de M. René Gouge, sur la proposition aux termes de laquelle les victimes d'incendies survenus dans le locaux ou cantonnements occupés par les troupes auront droit pour la réparation de leurs dommages, au bénéfice de la loi sur les dommages de guerre.

La Commission a ensuite discuté le nouveau projet récemment voté par la Chambre concernant la cessions de droit à indemnité. Elle a décidé d'entendre les ministres de la justice et des régions libérées, sur la possibilité de maintenir le texte de l'article 49 de la loi du 17 avril 1919. En donnant pour son application des instructions très précises aux procureurs généraux et aux procureurs de la République.

Le crime d'Arras

L'INCULPÉ PERSISTE A NIER

Coupleux, dit « Toto », le sinistre voyou auteur présumé de l'assassinat de Mme veuve Suaton, à Arras, a subi ces jours derniers plusieurs interrogatoires.

L'attitude du misérable est toujours celle du cynisme ; il semble ne pas vouloir sortir de son système de défense : il nie énergiquement être l'auteur du crime.

Ses dénégations pourtant, non plus que les alibis qu'il a présentés, ne semblent pas devoir diminuer les charges qui pèsent sur lui.

Un terrible accident dans un puits de mine

LA CHUTE D'UNE BENNE CAUSA LA MORT DE QUATRE OUVRIERS

Laval, 21 janvier. — Une benne est tombée dans un puits de mine par suite de la rupture d'un boulon. Il y a quatre morts.

Le carnet de compte des prisonniers de guerre

ON PROCEDE ACTUELLEMENT AUX OPERATIONS DE REMBOURSEMENT

M. Paul Taponnier, député de la Haute-Savoie, était intervenu auprès du ministre de la guerre au sujet du remboursement des marks figurant sur les carnets de comptes délivrés par les autorités allemandes lors du rapatriement des prisonniers de guerre.

Le ministre lui a répondu que ledit remboursement serait effectué par imputation sur le crédit ouvert par la loi du 16 juillet 1921.

Le service général des prisonniers de guerre procède actuellement aux opérations de remboursement au fur et à mesure que les dossiers ont été complétés et vérifiés.

Les méfaits de la tempête

UNE FORTERESSE HOLLANDAISE A ETE DETRUITE

A la suite des violentes tempêtes des dernières semaines, l'un des bancs de sable de l'île Vlieland, dans la mer du Nord, s'est écroulé sur une étendue de 40 mètres.

Les inondations des ouvrages avancés de la forteresse d'Oosterlyld, qui reposaient sur ce banc, sont par suite totalement détruites.

Les autorités navales sont arrivées dans l'île en avion, afin d'évaluer l'étendue des dommages.

Il est probable que la forteresse elle-même sera démolie, étant donné les écroulements constants qui ne cessent de se produire sur la côte.

Une baigneuse a été attaquée par une pieuvre

LE MONSTRE A PU ETRE CAPTURE

Une jeune Américaine, Mlle F. Dodd, actuellement en villégiature à Saint-Tropez, dans le Var, a bien manqué trouver la mort dans des circonstances horribles et singulières. Au cours d'une promenade en compagnie de quelques amies, elle avait voulu prendre un bain et s'était engagée dans une grotte. Tout à coup elle a été saisie aux jambes par les tentacules d'une pieuvre énorme. Aux cris poussés par la baigneuse et ses amies, deux pêcheurs du voisinage sont accourus et ont pu dégager la jeune femme et capturer le monstre qui la tenait prisonnière : ce poulpe ne mesurait pas moins de cinq pieds et quatre pouces d'envergure.

Un gentilhomme était accusé de cambriolage

LA JUSTICE BELGE L'A REMIS EN LIBERTÉ

Bruxelles, 21 janvier. — Après un examen attentif des charges qui pesaient sur Louis de Béjarry, ce gentilhomme français inculpé dans l'affaire du cambriolage de la bijouterie Willems, avenue de Louise à Bruxelles, M. le juge d'instruction Buydens ayant trouvé que ces charges étaient insuffisantes, a demandé au Parquet de Bruxelles la mise en liberté de l'inculpé.

Le Parquet de Bruxelles ayant fait droit à cette demande, Louis de Béjarry et son amie, accusée de complicité, ont été remis en liberté.

La reconstitution va vite... en Allemagne

LA VILLE D'OPPAU SERA COMPLETEMENT RECONSTRUITE CE MOIS

Pendant que la France attend vainement des preuves de la bonne volonté allemande, en ce qui concerne les réparations, la reconstruction des usines et des maisons détruites à Oppau, en septembre dernier, se poursuit activement.

Une conférence a eu lieu au ministère de l'Economie publique à Berlin, pour examiner dans quelle mesure le gouvernement d'Empire pourra venir en aide à la commune sinistrée. Or, le Reich a déjà donné 75 millions de marks à cet effet, dont la plus grande partie a été versée à la Badische Anilin und Soda Fabrik.

Sur les 1967 maisons entièrement ou partiellement détruites, 1280 sont reconstruites ou sur le point de l'être.

La commune entière sera probablement reconstruite à la fin du mois.

Les sommes dépensées à cet effet atteignent actuellement le chiffre de 140 millions de marks.

Dans les Justices de Paix

Par décret en date du 20 janvier sont nommés :

Juge de paix de Lens (Pas-de-Calais), canton est M. Tissot.

Juge de paix d'Hazebrouck (Nord), M. Ansel, juge de paix d'Aire-sur-la-Lys.

FEUILLETON DU 23 JANVIER. — N° 84

La Fille sans Nom

GRAND ROMAN DRAMATIQUE

par Charles MEROUVEL

— Tu n'es pas Juan Rodriguez, dit-elle. Tu as volé ce nom là quelque part ; ta fortune ne te vient pas d'un bienfaiteur... Tu es Jean-Maurice, comme autrefois à Cherbourg...

— Plus bas !

— Ce que je sais encore, le voilà : Un homme est entré chez toi, l'autre jour, rue Bassano... il n'en est pas sorti vivant !

Il s'était levé à son tour :

— Silence ! ordonna-t-il.

— Cet homme, avec l'aide de complices que je ne connais pas, tu l'as assassiné !

— Prends garde ! fit-il blême et menaçant.

— Qu'ai-je à craindre ! Tu vas peut-être me tuer aussi, comme l'autre !... C'est un service à me rendre !... J'ai eu tant de malheurs que je ne crains pas la mort... Je l'ai appelée cent fois... Je la désire plus ardemment aujourd'hui ! Il ne me restait qu'une misère à subir, celle d'être la maîtresse d'un voleur, d'un faussaire et d'un assassin !

Il demeurait interdit, frappé de la douloureuse colère qui la transportait, elle, la douceur même et l'agitait d'un tremblement furieux.

Elle le regarda une minute et reprit avec une tristesse poignante :

— Il ne se défend même pas... J'espérais qu'il allait m'expliquer... protester... me crier que je suis victime d'une illusion... d'une erreur. Je l'espérais follement... Je ne me suis pas trompée... Tout est vrai... Il a raison... A quoi bon mentir !

Elle s'abattit sur une chaise, cacha son visage entre ses mains et sanglota :

— Ah ! je suis bien perdue, tombée jusqu'au fond de l'abîme ! Jamais mon désespoir n'a été si grand, même aux jours où je manquais de tout... où nous n'avions pas de pain... Qu'ai-je donc fait à Dieu ? Pourquoi suis-je damnée !

Il s'approcha et, de sa voix si douce, en lui touchant l'épaule de la main :

— Jeanne ! dit-il.

— Que veux-tu ?

— Tu m'as demandé la vérité, je vais te la dire.

— Tout entière ?

— Tout entière. Je peux être un misérable, mais je ne veux pas de ton mépris... Oui, je suis Jean-Maurice... un enfant perdu, sans père ! Qui m'a jeté sur le pavé ?... Quel être ignoble et lâche ?... Riche ou pauvre ?... Je l'ignore... Ma mère était une fille séduite, une institutrice, c'est-à-dire une domestique d'une espèce particulière, plus malheureuse que les autres... Elle s'appelait Rose Bertot... Chassée après sa faute, par celui qui l'avait perdue, elle s'est suicidée... Je n'avais pas six mois... Un homme m'a recueilli, un pauvre diable obligé comme moi de se tirer d'embarras... Cet homme a ses raisons de haïr le monde. Il a été écrasé, ruiné par un homme qu'il exècre et dont j'ignore le nom. Ses leçons, leçons de haine et d'envie, m'ont été mauvaises... Pourtant je me demande s'il n'a pas raison, si ceux qui sont nés hors la loi ne sont pas libres de dédaigner la loi. Pendant quinze ans, il m'a prêché la haine des riches ; il m'a enseigné que les seuls forfaits à éviter sont ceux qui nous valent une condamnation ; il m'a montré le vol, l'injustice et le mal triomphants ! Qui sait ? Bien des faits le justifient...

» Mon père, chargé du crime odieux de l'abandon d'un enfant né de son sang et d'une femme séduite par lui, est peut-être un homme puissant, honoré et qui marche tête haute, salué par des gens qui m'écraseraient de leurs malédictions s'ils connaissaient ma vie ! Après une jeunesse laborieuse et une instruction solide, presqu'brillante, je gagnais cent francs par mois... C'était peu !... Un maçon qui gâche du mortier est payé davantage...

« C'est alors que je te vis. Je te jure que j'eus l'idée de vivre en honnête homme... trop heureux si je pouvais à ce prix mériter d'unir ma vie à la tienne... Puis un mauvais vent souffla... Le découragement s'empara de moi... il fallait végéter trop longtemps !... Mon précepteur, mon maître, comme tu voudras l'appeler, était à Londres. Il me força de retourner près de lui. Une carrière nouvelle s'ouvrit pour moi... Là-bas, il s'était lié avec des gens sans préjugés, riches à millions, pour lesquels l'univers est un vaste champ qu'ils exploitent par tous les moyens possibles...

» Ce sont des forbans d'une audace sans bornes... Ils brûleraient une ville pour quelques milliers de dollars ou de livres sterling, s'ils ne redoutaient que le tonnerre de Dieu ! Jamais la main des hommes ne les a atteints malgré leurs crimes. Leur adresse et leur opulence leur servent de paratonnerre et les mettent à l'abri du châtiment. On me reconnut sans doute des qualités. Je fus affilié à la bande et envoyé en Amérique avec une mission particulière... J'étais accompagné de mon précepteur... Notre mission remplie, nous revenions de la Nouvelle-Orléans avec un fils de famille, riche de cent mille dollars, quand dans un endroit isolé, il m chercha querelle à la suite d'une partie de cartes... Nous nous battîmes. Il resta sur le terrain...

— Tué loyalement ?

Jean-Maurice baissa la tête :

— Je t'ai promis la vérité, dit-il. Non.

— Malheureux !

— Nous voulions être riches... L'occasion s'offrait à nous. Il n'y avait là que quelques mercantis faciles à acheter... Je brûlai la cervelle de ce Juan Rodriguez. La pampa, c'est-à-dire le désert verdoyant et sans fin, lui servit de tombeau. Il était de mon âge... Ses cheveux, son teint ressemblait aux miens... Mon compagnon me contraignit à prendre son nom, comme nous avions ramassé sa bourse... Il partait pour l'Europe avec la volonté d'y résider. Il avait sur lui ses papiers et presque toute sa fortune réalisée. De retour à Londres, nous voulûmes plus encore... Je jouai ma part des cent mille dollars et je la perdis. J'espérais en réussissant, échapper aux bandits avec lesquels nous sommes liés... Nous retombâmes sous leur ordres...

A Paris, nous ne sommes que des instruments... Nous exécutons leurs volontés et leurs plans. Ils commandent... nous obéissons. Seulement, ils sont forts... Leur protection nous garantit. Avec eux, tout est possible !

— Ainsi, cet homme, demanda la jeune fille palpitante ils l'avaient condamné ?

— Quel homme ?

— Samuel Rosen ?

— Tu sais son nom ! d'où le connais-tu ?

— Un journal égaré dans cette maison, chez le jardinier... Elle n'osait avouer de quelle fièvre de curiosité elle avait été saisie.

— Eh bien oui, Samuel Rosen, dit Jean-Maurice plus sombre...

— Qu'est-il devenu ?

— Que t'importe ?

— Je veux le savoir.

— Il est mort.

— Alors tu l'as tué, lui aussi ?

Il répliqua vivement :

— Non. C'est déjà trop d'un meurtre. Un autre a fait le coup.

— Qui donc ?

— Un inconnu... un de ces brigands qui grouillent dans les bas-fonds de Londres !...

— Donc, ce Rosen, on l'a tué pour le voler

— C'est vrai !

— Le prix de cet assassinat, tu en toucheras ta part ?

— Peut-être.

Elle inclina la tête sur sa poitrine dans l'attitude de la réflexion.

— C'est tout ce que tu as à me demander reprit-il.

— C'est tout.

— Alors, à mon tour !

Il reprit avec une sorte de violence :

— Maintenant que tu connais les fautes, il faut t'en expliquer l'excuse... J'ai tué un homme, il est allé au-devant de la mort... Il m'insultait. J'étais dans mon droit... Les mœurs là-bas ne sont pas les nôtres... Nous avons pris son argent... D'autres s'en seraient emparés. Je me sers de son nom. Ce nom m'est utile...

— Pourquoi ?

Jean-Maurice eut un rire cruel.

— Ne vaut-il pas mieux que celui de Jean-Maurice, l'enfant du hasard ou que le nom d'une fille-mère qui fait de moi un bâtard ?

— Mais cet assassinat..., le vol de Samuel Rosen ?...

— D'autres l'ont décidé... Si je l'ai laissé commettre, c'est pour toi, peut-être !...

— Comment !

— Nous étions à bout de ressources... En te rencontrant malheureuse, privée de tout, je me suis senti repris, mordu au cœur, par mes désirs de richesse... J'ai voulu de l'argent pour t'aider, te soutenir, réparer envers toi l'injustice du sort, t'entourer de bien-être... L'amour que j'avais pour toi à Cherbourg, cet amour unique que je gardais malgré les distances qui nous séparaient, s'est réveillé plus violent et plus puissant à ta vue. Le hasard nous a servis. Ce Juif avait des millions... Ils sont entre nous mains...; cette liberté que je voulais, elle est reconquise. Désormais, je suis seul l'arbitre de ma vie. L'impunité nous est assurée... Qui de nous se trahirait en trahissant les autres ?... Après tout, la vie est une lutte des hommes entre eux, ou des hommes contre les éléments !... S'il y a des faibles, tant pis pour eux. Le brisou, la mer, le feu, la guerre, font plus de victimes que les assassinat Enfant sans père, bâtard de je ne sais qui, n'avais rien... Je veux ma part de soleil... On n'a pas eu pitié de moi... pourquoi aurais-je pitié des autres ? Et toi-même toi pour qui personne n'a eu un mot d'amitié, un mouvement généreux